



Déclaration du SNUipp-FSU.28 CAPD du 12 octobre 2015

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Avec celle du mouvement, cette CAPD est la plus attendue de l'année et pour cause : aujourd'hui, le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective par l'augmentation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 2010). Le maintien du pouvoir d'achat repose uniquement sur l'avancement individuel, et encore...

C'est donc aujourd'hui que les 1234 enseignants des écoles promouvables sauront s'ils font partie ou non des 770 promus.

Depuis 15 ans, les carrières reculent sous le poids de l'inflation. L'avancement ne permet plus de contrer le recul du pouvoir d'achat.

En comparant, sur les 14 dernières années, une carrière modélisée (en euros constant, au rythme moyen, revalorisée en fonction de l'inflation) et la réalité d'un avancement au choix du 8^{ème} au 11^{ème} échelon, l'écart représente aujourd'hui 460€ (soit 15,6%). Cette perte cumulée sur 14 années représente un total 37 658€, soit 2510€ en moyenne annuelle ou 209€ en moyenne mensuelle. Le passage au 11ème échelon permet juste de retrouver le niveau de pouvoir d'achat détenu au 10ème échelon 4 ans auparavant !

Depuis 15 ans les carrières des enseignants reculent. Elles sont un escalator qui descend mécaniquement sous le poids de l'inflation dont nous montons les marches suite aux promotions mais le rythme de descente s'est accéléré depuis juillet 2010 à cause du gel du point et de la hausse des cotisations retraites.

Lors de la création du corps des PE, l'annonce avait été faite que les carrières des PE seraient alignées sur celles du second degré. Pourtant force est de constater qu'il n'en est rien.

Faute d'intégration de tous les anciens instituteurs par reconstitutions de carrières, certains échelons ne sont toujours pas accessibles à la vitesse la plus rapide. Nous l'avons clamé haut et fort en 1992, nous le vérifions encore aujourd'hui. Si le « bouchon » se décale aux 10ème et 11ème échelons, un second se forme, constitué par les premiers « bouchonnés ».

Une autre inégalité perdure et pas des moindres : le taux d'accès à la hors classe reste encore beaucoup plus faible chez les PE que chez les professeurs certifiés, ce qui explique en partie les différences au moment du départ en retraite où moins de 50 % des PE sont à la hors classe contre près de 80 % des certifiés.

Pour la deuxième année, une nouvelle inégalité est apparue. Nous dénonçons encore cette année que le salaire des enseignants stagiaires à l'issue de leur recrutement soit déclassé et inférieur à l'indice 432, correspondant au 3e échelon actuel, les deux premiers n'ayant plus été usités depuis 2010 et par conséquent non revalorisés en 2012.

La CAPD « promotions » porte donc bien mal son nom et il serait souhaitable de la nommer plutôt CAPD de « rattrapages des pertes subies ».

Alors à quand les revalorisations ?

Dans le cadre de sa politique d'austérité, le gouvernement poursuit la réduction du déficit budgétaire dans le projet de budget 2016, avec 16 milliards d'économies pour 2016. Au sein de la Fonction publique, le gel du point d'indice se poursuit et l'enveloppe pour les mesures catégorielles est toujours très réduite.

Il y a quelques mois, dans une note d'analyse de l'exécution budgétaire, la Cour des Comptes mettait en doute la sincérité du budget de l'éducation. En effet, une analyse

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.



plus pointue des rapports annuels montre un certain décalage dans l'exécution du schéma d'emplois. Ainsi en 2014, sur les 4 842 emplois prévus dans le 1er degré, seuls 3 765 ont été réalisés (crise de recrutement).

L'objectif de création de 54 000 postes sur la mandature s'éloigne un peu davantage... et implique de véritables mesures incitatives pour renforcer l'attractivité du métier d'enseignant. Cela passe par des mesures fortes portant à la fois sur l'amélioration de la rémunération des enseignants, sur l'amélioration des conditions d'entrée et d'exercice du métier. Et ça, le projet de budget 2016 ne le prévoit pas.

Le SNUipp, avec la FSU, exige une hausse immédiate des salaires en revalorisant le point d'indice. Il revendique aussi la transformation des indemnités (comme l'ISAE) en points d'indice.

Avec plus de 46 000 courriels adressés à la ministre, le SNUipp-FSU poursuit son action pour le versement de l'ISAE à tous les PE et le triplement de cette indemnité.

Temps de travail : à quand la « vraie » reconnaissance ?

Il est plus que temps que les conditions d'exercice du métier de professeur des écoles s'améliorent, que la confiance soit instaurée et que l'engagement professionnel des enseignants soit pleinement reconnu. Trop souvent encore la défiance vis à vis des personnels prend le pas sur la confiance que l'administration devrait avoir (contrôle tatillons des 108h, double émargement en animations pédagogiques, surveillance par les IEN de ces dernières...) Stop ! Les professionnels, c'est nous!

La nécessaire reconnaissance de temps ne se traduit par aucune mesure, par exemple aucun temps de concertation dégagé pour le lien entre les PES et les titulaires « berceaux ».

Les 108H ne sont pas adaptées à la réalité de notre travail. Une étude du ministère de juillet 2013 montre que le temps moyen consacré au travail en équipe et aux relations avec les parents atteint 2 heures 30 par semaine, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures. Elle met également en lumière un nombre de tâches (relation avec les partenaires, auto-formation, temps de régulation, co-organisation d'événements de la vie de l'école, mise en place de projets spécifiques) qu'il faut bien faire et qui vont bien au-delà des 108 heures.

Sans compter le temps de préparation, de recherche, de correction et d'imprévus qui amènent à 44 H de travail par semaine, et beaucoup plus encore pour les directeurs d'école.

C'est pourquoi Le SNUipp-FSU demande à la ministre d'ouvrir des discussions sur nos obligations de service inadaptées à la réalité du métier aujourd'hui, avec comme première étape la fin des APC.